

La biodiversité en cadeau

Par Simon Laquerre, chronique parue dans le journal La Frontière du 17 décembre 2010

2010, l'Année internationale de la biodiversité selon l'ONU, se termine sous peu. Lors des différentes manifestations qui ont eu cours pour souligner cet événement, les spécialistes du monde entier ont été unanimes : la biodiversité (c'est-à-dire la diversité d'espèces végétales et animales) s'appauvrit à un rythme effréné en raison des activités humaines. Certains s'entendent même pour dire qu'on assiste à la plus grande crise d'extinction d'espèces depuis la fin des dinosaures !

Lors du sommet sur la biodiversité à Nagoya au Japon, de nouveaux objectifs ont été chiffrés concernant les aires protégées. Ainsi, pour mieux protéger la biodiversité, les superficies terrestres protégées devront passer de 13,5 % aujourd'hui à 17 % en 2020. Dans les océans, la superficie protégée devra être multipliée par dix, passant de 1 à 10 %. Au cours de ce même sommet, la réserve naturelle du Marais-Kergus, située à La Motte en Abitibi-Témiscamingue, s'est vue remettre le prestigieux prix Globe bleu par le Réseau mondial des zones humides. Cette récompense d'envergure mondiale vise à encourager les meilleures pratiques environnementales de gestion des milieux humides (marécages, tourbières, etc.).

Les efforts de protection à la réserve naturelle du Marais-Kergus sont d'autant plus exceptionnels qu'il s'agit de terres privées. Les propriétaires qui souhaitent protéger des attraits naturels particuliers (forêts matures, espèces rares, paysages pittoresques, etc.) peuvent en effet remplir une déclaration d'intention pour faire reconnaître leur terrain comme réserve naturelle en milieu privé. Certaines subventions gouvernementales sont même prévues pour encourager ce genre d'initiative. Une réserve naturelle en milieu privé? Quel beau cadeau à faire aux générations futures !